

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 34 (2007)
Heft: 4

Artikel: Élections fédérales 2007 : candidats de l'étranger
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912925>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Candidats de l'étranger. Jamais auparavant autant de votants suisses établis à l'étranger ne s'étaient portés candidats au Conseil national. Parmi eux, on compte aussi quatre membres reconnus du Conseil des Suisses de l'étranger.



Peter Simon Kaul, né en 1956, commercial indépendant à Dresden, se porte candidat pour l'UDC dans le canton de Zurich. Il est marié et père de quatre enfants. Voici les raisons qui l'ont incité à poser sa candidature: «Ma candidature aidera à mieux faire connaître les demandes des Suisses de l'étranger au sein des partis et parmi la population suisse, à encourager et à renforcer la compréhension les uns pour les autres. Il convient de construire des ponts, d'aller les uns vers les autres. D'échanger nos expériences et de voir comment nous pouvons utiliser au mieux les compétences acquises à l'étranger pour notre patrie commune qu'est la Suisse. En tant qu'État indépendant, autonome et souverain dans un monde toujours plus global, la Suisse fait face à de grands défis. Mieux que quiconque, nous pouvons mettre les expériences et connaissances que nous avons acquises à l'étranger à la disposition de la Suisse. Un siège attribué à un Suisse de l'étranger au Conseil national serait donc très utile à cet égard; nous aurions la possibilité d'avoir un accès direct aux organes décisionnels politiques de la Suisse et d'informer les parlementaires de première main. Cette perspective est pour moi la principale motivation qui me pousse à me porter candidat au Conseil national dans mon canton d'origine, Zurich.»



Edgar Studer, né en 1940, marié et père de trois enfants, vit depuis 1997 à Finchampstead, Angleterre. Auparavant, il a entre autre été responsable de l'Office des assurances sociales à Schaffhouse, où il se porte candidat pour l'UDC.

Ancien membre du Conseil des habitants de Neuhausen am Rheinfall, il justifie sa candidature comme suit: «Au Conseil des Suisses de l'étranger, je remarque encore et toujours que les politiciens s'adressent à nous avec de belles paroles et soulignent la valeur que nous avons pour la réputation de la Suisse à l'étranger. Le quotidien politique est malheureusement tout autre. Ainsi, par exemple, pour les Suisses de l'étranger dans l'espace UE, l'AVS facultative a été rayée avec des arguments douteux, sans

être remplacée. Des consulats ont été et sont encore fermés sans être remplacés, ce qui limite et affaiblit la présence de la Suisse à l'étranger. Cette manière d'agir est destructrice pour toutes les entreprises suisses actives à travers le monde. En outre, nous, Suisses de l'étranger, ne pouvons rester indifférents à ce qui se passe sur la scène politique dans notre ancien pays. Nous, Suisses de l'étranger, ne pouvons-nous pas justement reconnaître et comprendre plus clairement les développements et les liens grâce à notre recul? Nous, Suisses de l'étranger, voulons contribuer à maintenir la liberté et la démocratie en Suisse. C'est de cela que je réponds.»



Rolf Schudel, né en 1943, divorcé et père d'une fille, est chef d'entreprise indépendant en Afrique du Sud et président de l'UDC International.

L'une des principales revendications de Rolf Schudel concerne la réputation de la Suisse à l'étranger. En tant que conseiller national, ce bâlois de naissance souhaite s'engager pour une politique extérieure sûre d'elle et pour le maintien du secret bancaire. Rolf Schudel est conscient qu'en raison du mode de scrutin, il est très difficile pour un Suisse de l'étranger d'être élu au Conseil national. C'est pourquoi il souhaiterait une réforme des arrondissements électoraux, qui permettrait à la Cinquième Suisse d'avoir elle aussi son propre arrondissement et de supprimer ainsi le désavantage actuel.

Comme nous l'avons appris peu avant la clôture de la rédaction, un nouveau membre du Conseil des Suisses de l'étranger s'est porté candidat en la personne du genevois d'origine Ron Favarger. Celui-ci vit au Canada où il est chef d'entreprise indépendant et se porte candidat pour l'UDC du canton de Genève.

Avant l'impression de cette édition de la «Revue Suisse», l'UDC a fait savoir qu'elle fera campagne dans les cantons de Schaffhouse, Genève et Zurich avec à chaque fois une liste de Suisses de l'étranger.

Se portent candidat pour l'UDC: Zurich: Peter Simon Kaul (51), commercial, Radebeul, Allemagne / Inge Schütz (57), responsable du département du commerce de l'ambassade

suisse à Stockholm, Suède / Mario Valli (61), General Manager, Edenvale, Afrique du Sud / Hans Peter Bieri (42), responsable du service des visas à l'ambassade suisse du Caire, Downtown Cairo, Égypte / Walter Müller (62), chef d'entreprise, Greenpoint Capetown, Afrique du Sud / Ueli Maurer jr. (29), Business Manager, Borgen, Norvège / Karl Bachmann (54), securiste, Trava, Croatie / Yvonne Ochsner (44), propriétaire d'un restaurant, Whitehorse Y.T., Canada / Hubert Brumann (55), chef d'entreprise dans le domaine informatique, East London, Afrique du Sud / Markus Stöckli (38), agent de vente pour la Bolivie, le Chili et le Pérou, Quito, Équateur / Dr. Nicolas Szita (37), professeur d'université, Londres, Grande-Bretagne / Heinz Moll (56), journaliste, Prague, République tchèque / Norbert Ehrbar (47), expert en gastronomie, Ho Chi Minh City, Vietnam.

Schaffhouse: Rolf B. Schudel (63), chef d'entreprise, président de l'UDC International, Vico Morcote, Suisse (sinon domicilié en Afrique du Sud) / Edgar Studer (67), secrétaire médical à la retraite, Berks, Grande-Bretagne.

Genève: Ron Favarger (71), chef d'entreprise, Toronto, Canada / Dominique Miglio (41), propriétaire d'un hôtel, Bangkok, Thaïlande / Pierre Goldschmid (74), chef d'entreprise à la retraite, Brunoy, France.

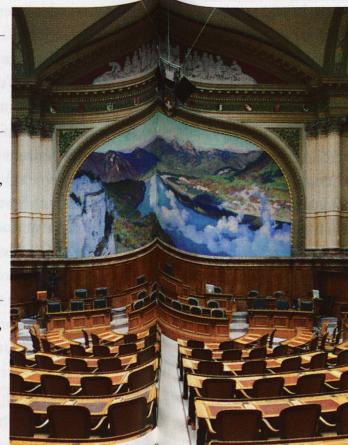
À Zurich, le PRD International se présente également avec sa propre liste.

Se portent candidats pour le PRD International: Helen Freiermuth (49), formatrice, Gainesville, USA (au Canada dès l'été) / Gil Schneider (49), chef d'entreprise, Singapour / Hansueli Meili (45), conseiller en entreprise, Yoyakarta, Indonésie / Urs Wäfler (28), ingénieur logiciel, Inde (en Suisse dès l'été).

Se porte candidat pour le PDC de Berne: Felix W. Niederhauser (57), responsable des exportations, Rotterdam, Pays-Bas.

Se porte candidat pour Les Verts de Fribourg: Raphaël Thiémard (38), responsable de la communication ECO-LO, formateur ETOPIA, Genève et Zurich avec à chaque fois une liste de Suisses de l'étranger.

Vous trouverez les listes actualisées des candidats suisses de l'étranger pour les élections fédérales sur www.aso.ch



À quand un Suisse de l'étranger au Parlement?



Les élections au Parlement sont aussi celles du Conseil fédéral.

Un système à deux chambres selon le modèle américain et un gouvernement dans lequel les principaux partis sont représentés équitablement. Telles sont les principales caractéristiques du système politique de la Suisse. Certes, le peuple n'élit pas directement les membres du gouvernement, mais il décide de la composition du Conseil fédéral par les partis politiques. Par René Lenzin

Le système politique de la Suisse se distingue par sa stabilité. Depuis l'introduction du système électoral proportionnel en 1919, les quatre partis aujourd'hui au gouvernement – les démocrates-chrétiens, les radicaux-libéraux, les socialistes et l'Union démocratique du centre – ont presque toujours atteint ensemble une part d'électeurat de 80 pour cent et plus. Toutefois, au cours des 16 dernières années, un report marqué a eu lieu au sein des partis du Conseil fédéral: entre 1991 et 2003, l'UDC a plus que doublé sa part électoral et est passée du rang de partenaire junior à celui de parti le plus fort. Pendant la même période, le PDC et le PRD ont constamment perdu, tandis que le PS a pu légèrement grossir et est à nouveau parvenu au niveau qu'il avait dans les années septante.

Les victoires électorales de l'UDC ont fait sauter la formule magique qui s'appliquait depuis les années cinquante. L'UDC a soufflé un siège au PDC au Conseil fédéral. Au lieu de 2 sièges au PDC, 2 au PRD, 2 au PS et 1 à l'UDC, la composition est, depuis 2003, 1 siège au PDC, 2 au PRD, 2 au PS et 2 à l'UDC. Selon l'idée qui sous-tend la formule, le Conseil fédéral doit représenter la force des partis. Mais

pour cela, la part électoral n'entre pas seule en ligne de compte: le nombre de sièges à l'Assemblée fédérale joue également un rôle. Comme le PDC et le PRD ont traditionnellement plus de sièges au Conseil des États que le nombre correspondant à leur part électoral dans les élections du Conseil national, ils conservent malgré des pertes constantes un poids surproportionnel au Parlement.

Peu de règles pour l'élection

Contrairement aux cantons, les membres du gouvernement national ne sont pas élus par le peuple, mais par le Parlement. Comme le renouvellement intégral du Conseil fédéral a lieu pendant la première session qui suit les élections du Conseil national, ces dernières sont également un plébiscite indirect sur la composition du gouvernement. Avec la polarisation grandissante et la personnalisation de la politique, cette fonction des élections législatives a même encore augmenté. Les élections au Parlement sont également celles du Conseil fédéral, pourraient-on dire en exagérant un peu.

La formule pour la composition du gouvernement n'est fixée par aucun arrêté. Au fond, l'Assemblée fédérale serait libre d'élire également des représentants d'autres partis ou sans parti. Seules certaines conditions-cadres sont fixées: ainsi, la Constitution dit que «les diverses régions et les communautés linguistiques doivent être équitablement représentées au Conseil fédéral». Pour le moment, cinq Suisses allemands et deux romands siègent au gouvernement, mais aucun représentant de la Suisse italienne. Avec Christoph Blocher et Moritz Leuenberger, deux conseillers fédéraux proviennent pour la première fois du même canton (Zurich) après que la clause d'interdiction correspondante a été abrogée lors de la révision de la Constitution.

La loi règle la manière dont se déroulent les élections du Conseil fédéral: «Les sièges sont pourvus un par un, par ordre d'ancienneté des titulaires précédents. Les sièges auxquels sont candidats les membres sortants du Conseil fédéral sont pourvus en premier.» Ce scrutin uninominal est toujours plus critiqué, car il peut entraîner des ac-

ords entre les différents groupes et mener à des revanches correspondantes des autres. L'alternative proposée consiste en un scrutin de liste qui devrait permettre à l'Assemblée fédérale de déterminer d'une fois les sept conseillers fédéraux. Jusqu'ici, aucune majorité ne s'est encore manifestée en faveur d'une modification du système électoral. Le vote populaire du Conseil fédéral revient lui aussi régulièrement sur le tapis. L'UDC, surtout, a convoité secrètement une initiative populaire correspondante alors que, malgré sa victoire aux élections, elle n'avait pas obtenu de second siège au Conseil fédéral. Depuis les figures libres de Christoph Blocher, ce problème s'est toutefois réglé pour l'UDC. La plus grande difficulté dans un vote populaire serait de garantir la représentation équitable des régions et des communautés linguistiques.

Conseil des États – Protection ou privilège?

Les élections du Conseil national ont lieu le même jour dans toute la Suisse, avec les 26 cantons comme circonscriptions électorales. Les sièges sont répartis entre les cantons selon leur population. La plupart des conseillères et des conseillers nationaux représentent les cantons de Zurich (34), Berne (26) et Vaud (18), les moins nombreux proviennent des deux cantons d'Appenzell, Glaris, Nidwald, Obwald et Uri (1 chacun). Les élections du Conseil des États sont quant à elles réglées selon des dispositions cantonales. Dans la plupart des cantons, elles ont lieu le même jour que les élections du Conseil national. Une exception est constituée par les cantons de Zoug ou d'Appenzell Rhodes-Intérieures, qui choisit son conseiller national non via les urnes, mais via la landschaftsrat, pourraient-on dire en exagérant un peu.

La formule pour la composition du gouvernement n'est fixée par aucun arrêté. Au fond, l'Assemblée fédérale serait libre d'élire également des représentants d'autres partis ou sans parti. Seules certaines conditions-cadres sont fixées: ainsi, la Constitution dit que «les diverses régions et les communautés linguistiques doivent être équitablement représentées au Conseil fédéral». Pour le moment, cinq Suisses allemands et deux romands siègent au gouvernement, mais aucun représentant de la Suisse italienne. Avec Christoph Blocher et Moritz Leuenberger, deux conseillers fédéraux proviennent pour la première fois du même canton (Zurich) après que la clause d'interdiction correspondante a été abrogée lors de la révision de la Constitution.

La loi règle la manière dont se déroulent les élections du Conseil fédéral: «Les sièges sont pourvus un par un, par ordre d'ancienneté des titulaires précédents. Les sièges auxquels sont candidats les membres sortants du Conseil fédéral sont pourvus en premier.» Ce scrutin uninominal est toujours plus critiqué, car il peut entraîner des ac-

ords

Rente ~~oder~~ und Kapital

Der Anlageplan RententIP® erhält Ihr Kapital und sichert Ihnen ein regelmäßiges Einkommen in Form einer Rente in der Höhe von 6,5% pro Jahr Ihres investierten Kapitals*. Verlangen Sie unsere Unterlagen oder ein persönliches Gespräch.



Wir freuen uns auf Ihren Anruf.

*Beispiel: Eine Einlage von €250'000,- ergibt Auszahlungen von €16'250 pro Jahr.

Pro Tip Financial Products AG
Hauptstrasse 36A
CH-8546 Islikon

Telefon +41 052 369 05 65
Telefax +41 052 369 05 68
info@protip.ch www protip ch

